

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-122 du 24 Juin 2013

L'an deux mil treize, le vingt quatre juin à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à la Salle des Fêtes de VAULX-VRAUCOURT, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Vice Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Absents et excusés :

Mmes J. STORET – M. F. NAWROCKI – Ch. LECTEZ – V. THIEBAUT – O. CONSTANT

MM. B. DE REU – A. CHAUSSOY – J. MAHIEU – H. TABARY – Y. MARECHAL – B. SEGERS – E. REMY – M. Ph. GORGUET – G. CUVILLER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – A. DOBOEUF – J. LAUDE – S. NACRY – M. J.N.MENAGE – J. Ch. DERUE – F. MATHON – X. LEROUX – H. COPIN – Ph. FATIEN – L. ANTINORI – J.L. CAPON – X. POUILLAUDE – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – D. PORET – J.P. POUTRAIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – D. BEDU – L. RZEPKOWSKI – H. BASSEZ – G. RICAUX – J.P. DELEVOYE – Y. BONNERRE – E. LEFEBVRE – M. BECQUES

M. B. SEGERS, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. POUILLAUDE
M. Ph. GORGUET, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. PIERRE
M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEKSTEEN
M. S. NACRY, absent et excusé, a été suppléé par M. E. NOEL
M. J. LAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. A. THUILLET
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. Richard PARSY
M. Ph. FATIEN, absent et excusé, a été suppléé par M. S. MACHON
M. M.F. NAWROCKI, absente et excusée, a été suppléée par M. Cl. FOURNET
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. SAUVAGE
Mme Ch. LECTEZ, absente et excusée, a été suppléée par M. M. LALISSE
M. L. RZEPKOWSKI, absent et excusé, a été suppléé par Mme B. BUISSET
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. WILMORT
Mme V. THIEBAUT, absente et excusé, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL

Objet : **Audit Ressources Humaines**
 Cabinet PUBLIC IMPACT

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la fusion qui est intervenue entre les trois anciennes Intercommunalités pour former, à compter du 1^{er} Janvier 2013, la nouvelle Communauté de Communes du Sud Artois.

Monsieur le Président explique ensuite au Conseil de Communauté les difficultés rencontrées dans le cadre de la gestion du personnel pour harmoniser le fonctionnement des trois collectivités et restructurer les services de la collectivité, afin d'assurer la convergence des Ressources Humaines de la nouvelle entité suite à la fusion des trois territoires.

Monsieur le Président précise que ce travail est d'une importance capitale avec l'objectif de maîtriser les dépenses de fonctionnement de la collectivité et éviter les éventuels doublons qui pourraient survenir suite à cette fusion.

Monsieur le Président propose de recueillir l'avis d'un intervenant extérieur dans le cadre d'un audit qui serait conduit sur l'ensemble des services de la collectivité.

Monsieur le Président présente le travail que propose de réaliser le Cabinet PUBLIC IMPACT avec une phase d'analyse et une phase de propositions d'harmonisation.

Monsieur le Président indique que cet audit portera sur un état des lieux et une analyse suivie de préconisations et de scénarii d'intégration.

Cette première partie représente un coût de 14 450 € HT.

Le Cabinet pourrait également accompagner la collectivité dans différentes réunions tenues auprès des agents pour une tranche optionnelle de 3 900 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la majorité de 26 voix « Pour » et 17 voix « Contre », décide :

- d'approuver la réalisation d'un audit sur les Ressources Humaines,
- d'approuver la proposition présentée par le Cabinet PUBLIC IMPACT,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cet audit,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget de la collectivité.

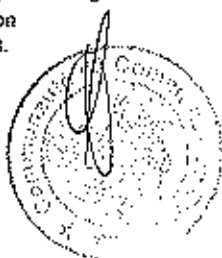
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 25 Juin 2013 et transmission en Préfecture le 25 Juin 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 25 juin 2013 et transmission
en Préfecture le 25 Juin 2013.

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

